

IRES

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 99.02

**COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA MESURE
DU CHÔMAGE :
LE CAS DE LA FRANCE**

Jacques Freyssinet

Décembre 1999

INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES
« au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs »
16, Boulevard du Mont d'Est 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tel (33) 01 48 15 18 90 Fax (33) 01 48 15 19 18

AVERTISSEMENT

Un programme de recherche comparatif sur la mesure du chômage (1) a été réalisé en 1998 et 1999 sous la coordination de Barry Bluestone (Northeastern University, Boston) et de Antonio Lettieri (Centro Internazionale Studi Sociali, Rome). Il réunissait des experts de dix pays : Canada et Etats-Unis pour l'Amérique du Nord, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède pour l'Europe occidentale.

Chaque rapport national comportait d'une part une présentation, selon un questionnaire et un plan uniformes, des débats propres à chaque pays sur et la mesure du chômage, d'autre part un ensemble de documents statistiques permettant une comparaison internationale sur des bases aussi homogènes que possible. Nous reproduisons ici la première partie du rapport concernant la France. Du fait de son objet, il n'apporte aucune information originale mais peut avoir quelque utilité en tant que synthèse de travaux étalés sur deux décennies et dispersés dans de multiples publications.

L'ensemble des résultats du programme fera l'objet d'une publication en langue anglaise en 2000.

1 Understanding Unemployment and Working Time : A Cross-Country Comparative Study.

SOMMAIRE

<i>1. Définition et mesure du chômage</i>	<i>4</i>
<i>2. Incertitudes et controverses</i>	<i>15</i>
<i>3. Quelques tentatives d'évaluation synthétique</i>	<i>29</i>
<i>4. L'utilisation des chiffres du chômage dans les médias</i>	<i>33</i>

En France, le taux de chômage, inférieur à 3 % entre la seconde guerre mondiale et 1974, connaît depuis lors une montée tendancielle à travers des fluctuations cycliques. Depuis 1993, il dépasse 11 %. Ce phénomène est au centre du débat social et des préoccupations politiques. De ce fait, les progrès méthodologiques dans la mesure du chômage ont été indissociables de controverses sur la pertinence du concept et sur la véracité des chiffres officiels.

Nous étudierons successivement :

- les définitions et les instruments de mesure du chômage, tels qu'ils ont été progressivement améliorés ;
- les incertitudes et les controverses qui se sont développées sur les frontières entre chômage, emploi et inactivité ;
- quelques tentatives pour proposer une mesure élargie de l'impact du
;
- la façon dont les statistiques du chômage sont présentées et commentées dans la presse.

Comme dans la plupart des pays, la connaissance du chômage s'appuie en France sur deux sources principales : des enquêtes statistiques qui permettent de mesurer le chômage au sens du BIT⁽²⁾, les fichiers administratifs des demandeurs d'emploi inscrits auprès du service public de l'emploi. Avant d'en donner une présentation détaillée, il est utile de rappeler la construction d'une définition et d'une mesure du

² Bureau international du travail.

11. Bref historique

La question de l'identification d'une catégorie spécifique de chômeurs au sein de la population se pose en France à la fin du 19^e siècle (Salais **et alii**, 1986 ; Topalov, 1994 ; Daniel, Tuchszirer, 1999). L'objectif principal est d'établir une distinction entre les travailleurs réguliers accidentellement privés d'emploi, les inaptes au travail et les populations marginales suspectées d'oisiveté volontaire. Les recensements généraux de la population (RP) perfectionnement progressivement la définition des frontières et constituent la seule source d'information exhaustive (3). Parallèlement, la création de caisses de secours aux chômeurs par les syndicats et les municipalités, avec financière de l'Etat, permet d'établir une statistique permanente des chômeurs indemnisés qui ne donne qu'une mesure partielle du chômage total.

Lors de la première guerre mondiale, l'Etat met en place, au sein du Ministère du travail, des Bureaux de main-d'œuvre chargés du placement des chômeurs. Le nombre des inscrits constituera, jusqu'à la mise en place permanente, à partir de 1968, d'enquêtes annuelles sur l'emploi, la seule source d'information régulière sur le chômage.

Après la seconde guerre mondiale, la réalisation des recensements de la population devient irrégulière (1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999). Le chômage mesuré par les recensements est supérieur au nombre des inscrits dans les Bureaux de main-d'œuvre. Jusqu'en 1962, on calcule, au moment du recensement un coefficient entre les deux chiffres qui est utilisé, dans l'intervalle des recensements, pour corriger les chiffres mensuels des inscrits dans les Bureaux de main-d'œuvre. L'imperfection de la mesure pose peu de problèmes compte-tenu du niveau très faible du chômage jusqu'au début des années 1960 (taux de chômage inférieur à 2 %).

La situation change lorsque le volume du chômage commence à augmenter soit sous forme conjoncturelle, soit sous forme frictionnelle du fait de l'accélération des restructurations industrielles. Deux progrès majeurs dans les sources d'information sont alors réalisés :

3 Les RP sont réalisés régulièrement tous les cinq ans jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

1968 (et surtout depuis 1975).

Ce sont ces deux sources qui sont utilisées aujourd'hui pour la mesure ; les recensements de population apportent périodiquement quelques informations additionnelles mais ils servent surtout à construire l'indicateur des enquêtes pour l'emploi (4).

12. Les sources statistiques : l'enquête sur l'emploi

L'enquête sur l'emploi est réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, 1999).

12.1. Méthode

Champ de l'enquête

4 Notons par ailleurs qu'en 1958 a été créé un régime paritaire (patronat-syndicats) d'assurance-chômage (UNEDIC) qui s'est ajouté au régime public d'assistance-chômage et qui a été ultérieurement chargé de distribuer l'ensemble des prestations (assurance et assistance). De ce fait

L'enquête sur l'emploi est une enquête auprès de l'ensemble des ordinaires ». Elle n'est pas réalisée auprès des «communautés» (militaires logés en casernes, étudiants en cité universitaire, détenus dans les prisons, malades hospitalisés, etc.) ni des personnes sans domicile fixe. Cependant, les ménages ordinaires sont interrogés sur leurs membres qui communautés » ; ceux-ci sont donc pris en compte s'ils ont conservé un lien familial et si leur famille les déclare. Une partie des effectifs exclus peut être évaluée à partir de sources administratives ; on ne dispose pas d'information sur les autres catégories, sauf à l'occasion des recensements.

Echantillon

L'échantillon de 90 000 ménages (soit un taux de sondage de 1/300) est composé d'aires géographiques représentatives de l'ensemble de la France métropolitaine (départements et territoires d'outre-mer exclus).

L'échantillon est renouvelé pour un tiers chaque année ; il existe un sous-échantillon d'un tiers permanent pendant trois enquêtes successives. Comme lors d'une enquête il est demandé la position de chaque individu une année auparavant, on dispose de quatre points successifs pour chaque sous-échantillon et de deux points pour l'échantillon complet. Ceci permet l'analyse des flux de mobilité, en particulier entre chômage, emploi et inactivité (5).

La dimension de l'échantillon limite les possibilités d'une analyse désagrégée (par exemple, la désagrégation spatiale n'est possible qu'au niveau de 21 régions) ou les possibilités de croiser des variables multiples. Seules les -après) fournissent une information en principe exhaustive.

5 Par exemple, une étude réalisée pour la période 1970-1996 (L'Horty, 1997) montre que les chances de conserver son emploi ou de rester inactif ont peu varié tandis que les chances de sortir du rtement réduites. La majeure partie des variations du chômage résulte de passages entre emploi et chômage, cependant les flux en provenance de l'inactivité ont une importance croissante dans l'évolution du chômage.

utiliserons donc le plus souvent les résultats de 1998.

(9).

Tous ceux qui entrent dans cette définition large de l'emploi sont exclus de la catégorie des chômeurs même s'ils sont effectivement à la

Etre « disponible pour travailler »

En pratique, on classe comme disponibles les personnes qui peuvent commencer à travailler dans un délai de quinze jours, délai porté à un mois en cas de maladie bénigne. Ce critère a pour conséquence d'exclure du chômage les chômeurs en cours de formation sauf si les horaires de formation (par exemple, cours du soir) sont compatibles avec la reprise d'un emploi. En revanche, on ne demande pas aux chômeurs en fo

7 En mars 1998, les aides familiaux représentent 1,5 % de l'emploi total ; ils sont concentrés dans l'agriculture et l'artisanat.

8 Le service militaire ayant été supprimé, cette catégorie va disparaître. En mars 1998, elle représente 0,8 % de l'emploi total.

9 L'INSEE définit la « Population sans emploi à la recherche d'un emploi » (PSERE) en soustrayant du total des chômeurs ceux qui ont trouvé un emploi qui commence ultérieurement. En 1998, cette dernière catégorie représentait 7 % du chômage total.

disposés à abandonner leur formation en cas d'obtention immédiate d'un emploi.

Etre « à la recherche d'un travail »

Sur ce point, la définition adoptée est relativement souple puisque on demande aux chômeurs soit s'ils ont accompli un acte effectif de recherche d'emploi au cours du mois précédant l'enquête, soit s'ils ont maintenu leur (10).

Il n'existe pas de mesure de la catégorie des « chômeurs découragés » mais l'enquête permet leur repérage indirect (voir ci-après point 22).

*
* *

En résumé, la mesure du chômage par l'enquête sur l'emploi présente les avantages et les inconvénients suivants :

Avantages

- représentativité statistique ;
- utilisation de la définition du BIT qui permet directement les comparaisons internationales (les chiffres de l'INSEE sont repris par Eurostat et par ;
- stabilité dans le temps (malgré des modifications secondaires) qui permet la reconstitution de séries homogènes sur longue période.

Inconvénients

- dimension limitée de l'échantillon (pour des analyses structurelles ;

10 Comme pour toutes les questions de l'enquête, on se borne à enregistrer les déclarations des enquêtés. Leur cohérence est vérifiée mais non leur véracité.

(11) :

- être sans emploi ou occuper déjà un emploi,
- être ou non immédiatement disponible pour
- nature de l'emploi recherché,
- exercice ou non, au cours du dernier mois, d'activités occasionnelles d'une durée totale supérieure à 78 heures (soit l'équivalent d'un emploi à mi-temps).

Ces catégories ont été conçues en fonction des règles juridiques qui définissent le statut des demandeurs d'emploi ; elles ne correspondent donc pas à une définition économique et statistique du chômage. Nous étudierons plus loin (point 24) les problèmes que pose leur comparaison avec le chômage au sens du BIT.

Malgré ses imperfections, la statistique des demandeurs d'emploi présente des avantages importants.

En premier lieu, elle constitue une statistique exhaustive et contient des informations détaillées sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi.

11 Les tableaux et graphiques sont regroupés à la fin du document.

Le fichier informatisé permet donc des analyses très fines multicritères et à un niveau désagrégé (jusqu'au niveau des Agences locales pour l'emploi).

En second lieu, la procédure d'actualisation mensuelle de leur situation à laquelle sont soumis les demandeurs d'emploi permet un suivi rapide des évolutions conjoncturelles (les statistiques au dernier jour du mois sont publiées à la fin du mois suivant).

En troisième lieu, les fichiers conservent en mémoire les inscriptions successives des demandeurs d'emploi. Depuis 1993, l'ANPE a créé un fichier historique des demandeurs d'emploi. Un demandeur d'emploi reste dans le fichier aussi longtemps qu'il n'y a pas eu d'interruption d'inscription pendant plus de trois ans. On peut ainsi reconstituer les phénomènes de c répétitif (fréquence et durée).

132. La gestion des fichiers

La faiblesse principale de la statistique des demandeurs d'emploi provient de sa sensibilité à la modification des définitions juridiques et administratives des différentes catégories de des modalités d'inscription à l'ANPE puis de maintien ou de radiation. Ainsi, les séries statistiques sont difficilement comparables en longue période compte-tenu des multiples changements qui interviennent dans ces domaines. Nous nous limiterons ici à quelques illustrations significatives.

Les « dispenses de recherche d'emploi »

A partir de 1985, certaines catégories de demandeurs d'emploi âgés, dont on estimait qu'ils n'avaient qu'une très faible probabilité de retrouver un emploi, ont été autorisés à abandonner la recherche d'un emploi tout en continuant à bénéficier de l'indemnisation du chômage. Auparavant, ces chômeurs âgés devaient rester inscrits comme demandeurs d'emploi puisque la recherche d'emploi, même si elle était plus ou moins fictive, constituait une condition pour être indemnisé.

A la fin d'août 1999, on comptait 314 000 « dispensés de recherche d'emploi » qui ne figurent pas parmi les demandeurs d'emploi (12). La solution retenue est juridiquement correcte mais a conduit à réduire la courbe d'évolution des demandeurs d'emploi.

Les « activités réduites »

A partir de juin 1995, pour tenir compte d'une modification de la législation et de son interprétation par les tribunaux (Conseil d'Etat) une subdivision des anciennes catégories 1, 2 et 3 de demandeurs d'emploi a donné naissance aux catégories 6, 7 et 8 (voir tableau 1). Les chômeurs qui exercent des activités occasionnelles et réduites d'une durée supérieure à 78 heures par mois tout en poursuivant leur recherche d'emploi sont désormais comptabilisés séparément car leur disponibilité immédiate pour l'emploi est

Cette décision a entraîné une forte rupture dans la catégorie 1 (voir ci-après point 242). Il faut désormais additionner les effectifs des catégories 1 et 6 si l'on veut prolonger la courbe de l'ancienne catégorie 1 des demandeurs
13).

Le transfert des inscriptions à l'UNEDIC

Au cours des années 1996 et 1997, le transfert des inscriptions initiales des demandeurs d'emploi a été progressivement transféré de l'ANPE à l'organisme paritaire qui gère l'indemnisation du chômage (UNEDIC). L'objectif était officiellement de regrouper en une seule opération l'inscription comme demandeur d'emploi et la vérification des droits à l'indemnisation (14) tandis que l'ANPE se consacrerait à la fourniture de prestations d'aide à la recherche d'emploi ou à l'accès à l'emploi.

12 Ils représentaient 11,3 % du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1.

13 Fin septembre 1999, les effectifs de la catégorie 1 étaient de 2,7 millions et ceux de la catégorie 6 de 0,5 million.

14 Pour simplifier les démarches des chômeurs et accélérer le versement de l'éventuelle indemnisation.

De fortes inquiétudes se sont alors manifestées sur le fait que ce transfert ne provoque soit des perturbations transitoires dans les statistiques des demandeurs d'emploi, soit même un effet durable négatif si les chômeurs n'ayant pas de droits à indemnisation jugeaient inutiles de s'inscrire dans un organisme qu'ils associaient au versement des prestations pour le chômage.

Une évaluation a été opérée au terme de la période de transition (ANPE *et alii*, 1998). Tout en soulignant les difficultés méthodologiques d'identification d'un impact net, les experts concluent à l'existence d'un effet global de faible ampleur : une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 comprise entre 1,5 et 2%. En revanche, un effet plus marqué est observable sur la ventilation entre les différentes catégories de demandeurs d'emploi (notamment selon qu'ils exercent ou non des activités) : la diminution se concentre sur les jeunes et sur les demandeurs d'emploi n'ayant

*

* *

Ces trois exemples ne constituent que des illustrations d'une instabilité des règles de gestion des fichiers qui s'explique par des raisons juridiques ou opérationnelles mais peut résulter aussi d'une volonté des pouvoirs publics de réduire le chiffre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 ; en effet, ce chiffre est privilégié par les médias et est donc souvent le seul connu de l'opinion publique (voir ci-après point 4).

Les avantages et inconvénients de la mesure du nombre de demandeurs d'emplois peuvent se résumer ainsi :

Avantages

- exploitation exhaustive permettant des analyses désagrégées ;
- mise à jour mensuelle permettant un suivi conjoncturel rapide ;

-
- information maintenue en mémoire pendant plusieurs années permettant l'analyse du chômage répétitif.

Inconvénients

- définitions issues de nécessités juridiques ou gestionnaires mal économique ou sociologique du chômage ;
- forte instabilité des catégories dans le temps, le plus souvent sans possibilité de reconstituer des séries homogènes.

La coexistence de définitions et de sources hétérogènes (Recensement de l'emploi, statistiques de l'ANPE) a constitué le point de départ des débats sur les imperfections de la mesure du chômage et l'indétermination croissante des frontières entre chômage, emploi et inactivité.

2. Incertitudes et controverses

La mesure du chômage est en France, depuis qu'il a atteint un niveau élevé, l'objet de constantes controverses (CERC, 1996). Nous en présenterons d'abord la problématique générale au cours des vingt-cinq dernières années avant d'examiner les principaux instruments d'analyse disponibles pour identifier les zones de chevauchement, de plus en plus larges et complexes, entre le chômage, l'emploi et l'inactivité.

21. Les enjeux du débat

Les débats sur la mesure du chômage ont toujours imbriqué des analyses scientifiques et des controverses politiques. Pour simplifier, nous tenterons de distinguer, parfois artificiellement, ces deux composantes.

211. Les progrès de l'analyse

Un bon indicateur des avancées réalisées est fourni par les articles méthodologiques publiés par la revue d *Economie et Statistique*.

Avec le premier choc pétrolier, la France connaît une poussée du chômage qui double approximativement au cours de l'année 1974. En 1975, Bernard Grais publie une étude qui fixe la ligne de conduite qu'adopteront les statisticiens :

« C'est en fait par une suite de transitions insensibles que l'on parcourt l'ensemble des états qui séparent une situation de chômage caractérisée d'une situation d'inactivité totale ». Il faut donc « publier une décomposition (du chômage) de façon à mettre en évidence l'importance respective des différentes catégories qui le constituent » (Grais, 1975, p. 63).

En 1983, deux études (Marchand, Thélot, 1983 ; Cézard, 1983), examinent les causes des différences de niveau et d'évolution entre les résultats de l'enquête sur l'emploi et les chiffres de demandeurs d'emploi de l'ANPE. La première souligne que les demandeurs d'emploi sont, par suite de l'évolution du marché du travail, de plus en plus nombreux à être classés selon les critères du BIT soit comme ayant un emploi, soit comme inactifs. La seconde étude élargit le cercle des chômeurs stricto sensu en définissant un « petit cercle des postulants à un emploi » (non classés comme chômeurs mais comme inactifs parce qu'ils ne sont pas immédiatement disponibles ou parce qu'ils n'ont pas effectué d'actes de recherche, par exemple chômeurs ayant renoncé » ou « stagiaires en formation ») ; dans un deuxième temps, un « grand cercle des postulants à un emploi » est défini en ajoutant des personnes classées dans l'emploi mais qui recherchent un autre emploi, principalement ceux qui occupent un emploi à temps partiel et cherchent un emploi à plein temps. Une première exploration des marges entre emploi, chômage et inactivité est ainsi proposée avec le dénombrement des différentes catégories qui les constituent.

En 1986, un numéro complet de la revue *Economie et Statistique* est consacré à cette question sous le titre significatif : « Emploi et chômage : l'éclatement ». Il met en particulier l'accent sur le doublement du volume du sous-emploi (Thélot, 1986) défini comme la situation de toute personne travaillant moins que la norme ou que d'habitude et cherchant un emploi à temps complet ou un autre emploi à temps partiel. Une autre étude

réponse simple et incontestée à une question qui occupe une place centrale

212. La permanence des controverses

Si les conflits ont été permanents depuis un quart de siècle en France
bonne » mesure du chômage, deux moments sont d'un intérêt
particulier parce que le pouvoir politique y a eu recours à l'expertise pour
améliorer et légitimer les indicateurs officiels.

- *Le rapport Malinvaud*

En avril 1986, le Premier ministre, Jacques Chirac, constatant que « les statistiques officielles de l'emploi suscitent controverses et interrogations » adresse une lettre de mission au Directeur général de l'INSEE, Edmond Malinvaud, pour lui confier « une mission de réflexion et de propositions ». Le rapport de celui-ci (Malinvaud, 1986) est centré sur les statistiques du chômage.

Il montre que la montée du chômage, de la précarité de l'emploi, du sous-emploi et de l'exclusion sont des phénomènes étroitement imbriqués ce qui implique la diversification des indicateurs statistiques mais aussi leur stabilité et leur comparabilité (15).

L'Enquête sur l'emploi permet, sous réserve d'améliorations proposées (et qui seront adoptées dans le nouveau questionnaire introduit en 1990), de bien mesurer l'évolution structurelle de l'emploi ; en revanche, elle est impropre à l'analyse des fluctuations conjoncturelles. Le rapporteur propose donc d'utiliser les statistiques de l'ANPE comme des indicateurs conjoncturels permettant de calculer un taux de chômage mensuel au sens du BIT (16). Il préconise aussi la diversification des informations fournies au public (le plus souvent limitées au seul nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1) et de garantir qu'elles sont établies indépendamment de toute pression gouvernementale (17).

- *Le rapport Dubois-Lucas*

L'écart croissant entre le chômage au sens du BIT et le chiffre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE inquiète les pouvoirs publics dans la mesure où c'est le second, plus élevé, qui monopolise l'attention de l'opinion

15 D'où la nécessité de respecter les définitions du BIT à condition d'obtenir qu'elles soient précisées, sous-emploi visible » et de « lien formel » avec l'emploi.

16 Cette proposition sera mise en œuvre.

17 Cette question n'a jamais été résolue de façon satisfaisante dans la mesure où l'intervention gouvernementale ne se manifeste pas par un « trucage » des chiffres mais, comme nous l'avons vu plus haut, par la modification des catégories de demandeurs d'emploi et des modes de gestion des fichiers.

faux chômeurs») et si elle fournit un support adéquat pour la mesure du chômage.

Le rapport (Dubois, Lucas, 1991) analyse toutes les sources de différence entre les deux sources et les imperfections de la gestion des fichiers de demandeurs d'emploi. Il montre que la croissance de l'écart est presque totalement imputable aux demandeurs d'emploi qui ne cherchent pas activement un emploi ; le phénomène est lié à la croissance du chômage de très longue durée et à l'effet de «découragement» qui en résulte. Un autre aspect est constitué par la croissance des activités réduites ou occasionnelles exercées par des chômeurs qui restent inscrits comme demandeurs d'emploi (19).

Les recommandations concernent pour l'essentiel une gestion plus rigoureuse des fichiers et un contrôle de la réalité des situations déclarées (notamment, grâce à une enquête qui pourrait être réalisée par l'INSEE auprès des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE). Les auteurs insistent cependant sur le fait que les fichiers sont des instruments opérationnels pour le service public de l'emploi et qu'il convient d'accorder la priorité à cette mission plutôt qu'à d'autres statistiques sur le chômage.

18 De mars 1986 à janvier 1990, le chômage au sens du BIT a baissé d'environ 200 000 tandis que le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 augmentait de 150 000.

19 Ce constat entraînera l'adoption d'une loi en décembre 1991 introduisant des catégories de demandeurs d'emploi à activités réduites. Ce n'est qu'en 1995 qu'une traduction statistique lui sera donnée avec la création des catégories 6, 7 et 8 (voir ci-avant point 132).

Outre la modification des catégories juridiques de demandeurs d'emploi, le Gouvernement tirera les enseignements de ce rapport en adoptant une mesure que celui-ci ne proposait pas (et que le rapport Malinvaud avait déconseillé) : la création d'une Enquête trimestrielle sur l'emploi. L'objectif -annuelle du chômage au sens du BIT indépendante des chiffres de l'ANPE, suspectés de surévaluation. Comme nous l'avons vu, cette expérience sera rapidement abandonnée pour revenir à une actualisation mensuelle du taux de chômage BIT de l'Enquête annuelle sur l'emploi sur la base principale des chiffres de l'ANPE (20).

*
* *

Ainsi, face à une pression politique polarisée sur la définition d'une « bonne » mesure du chômage, unique et légitime, le souci majeur des experts a été de montrer la nécessité de construire une batterie de concepts statistiques qui permette de refléter, aussi finement que possible, la multiplicité des liens entre chômage, emploi et inactivité. S'ils ne sont pas parvenus à imposer cette solution, ils ont produits de nombreux travaux qui fournissent de riches éclairages partiels. Nous en proposons ci-après un rapide inventaire.

22. Les frontières de la population active

La France utilise deux définitions alternatives de la population active :

- la première, dite « au sens du recensement » (21), respecte les déclarations spontanées des personnes enquêtées ; elle reflète le « statut intériorisé » ;
- la seconde, dite « au sens du BIT », applique les critères définis par celui-ci en fonction de l'ensemble des informations données par les personnes

20 Depuis 1996, deux indicateurs additionnels, sensibles à la conjoncture, ont été introduits pour : l'emploi intérimaire et les créations d'entreprise employant des salariés.

21 Il s'agit de la définition utilisée lors du Recensement général de population (RP).

; les catégories «femmes au foyer-chômeuses », « chômeuses révélées », « femmes au foyer » illustrent différentes modalités de ces situations ambiguës ;

- une autre source d'ambiguïté résulte des chevauchements de plus en plus fréquents entre une activité de formation, une activité rémunérée et/ou une ; d'où les catégories « étudiants travailleurs », « étudiants chômeurs », « travailleurs stagiaires ».

Remarquons, de plus, que bien que classées inactives selon les deux définitions, 0,6 million de personnes se déclarent prêtes à travailler.

La marge totale d'incertitude sur les ressources de main-d'œuvre est alors de 1,9 million, soit 7,6 % du noyau commun aux deux définitions de la population active.

Il faut souligner que l'évolution des deux grandeurs diverge fortement. La population active au sens du recensement était inférieure de 0,8 million en 1975 à celle définie au sens du BIT. La première a cru de 3,9 millions entre 1975 et 1995 (dont 3,5 millions de femmes) dépassant la seconde qui n'a cru que de 2,7 millions (2,7 millions de femmes). Ainsi se manifeste une divergence croissante, essentiellement pour les femmes, entre la façon dont elles perçoivent leur position par rapport au marché du travail et la manière dont cette position est définie selon les critères du BIT. Leur conscience d'appartenance à la population active n'est pas reconnue par les normes internationales.

23. Les frontières de l'emploi : le sous-emploi

Depuis 1982, l'Enquête sur l'emploi permet une mesure partielle du sous-emploi au sens du BIT :

- personnes travaillant à temps partiel et recherchant un emploi à temps complet ou un emploi à temps partiel supplémentaire ;
- personnes travaillant à temps complet et ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (mauvais temps, réduction saisonnière d'activité,

Depuis 1990, la mesure a été élargie et recouvre aussi les personnes à temps partiel, ne recherchant pas un autre emploi mais souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire.

Le tableau 2 permet de suivre l'évolution de ces catégories.

La rubrique concernant le chômage partiel et les situations analogues est de faible importance (moins de 1 % de l'emploi à plein temps). Elle fluctue selon la conjoncture sans tendance d'augmentation à long terme.

24. Les frontières du chômage

La comparaison des chiffres de chômeurs au sens du BIT et des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE permet de repérer certaines situations

241. Chômage BIT et demandeurs d'emploi de catégorie 1

Le graphique 2 retrace l'évolution en longue période des deux indicateurs (22). Jusqu'en 1986, les écarts globaux sont faibles même si le taux

22 Compte-tenu du changement de définition signalé plus haut (point 132), la courbe représentant l'ancienne catégorie 1 correspond maintenant à la courbe qui additionne les catégories 1 et 6.

de recouvrement entre les deux populations est inférieur à 90 %. A partir de 1986, les deux indicateurs divergent ; ce phénomène est alors principalement expliqué par l'abandon de recherche active d'emploi par des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (voir point 212). L'introduction des nouvelles catégories permet de mettre en évidence des phénomènes nouveaux. Comme le montrent les graphiques 2 et 3, la nouvelle catégorie 1 est proche du chômage BIT, ce qui ne supprime pas le problème de non-correspondance entre les deux populations.

Le graphique 7 permet de comparer deux populations sur la base de l'enquête sur l'emploi :

- ceux qui se déclarent inscrits à l'ANPE (sans qu'on leur demande de préciser à quelle catégorie de DEFM ils appartiennent, ce qu'ils ignorent probablement) ;
- ceux qui, en fonction des réponses qu'ils fournissent aux questions sont classés comme chômeurs au sens du BIT.

Les ordres de grandeur sont les suivants pour l'Enquête sur l'emploi de mars 1998 :

- Chômage BIT : 3 050 000
dont 281 000 se déclarent non-inscrits à l'ANPE.
- Personnes se déclarant inscrites à l'ANPE (toutes catégories) mais non
: 1 634 000
 - dont - Exercent une activité : 1 003 000
 - Pas de recherche d'emploi : 464 000
 - Non disponibles : 166 000

L'écart a augmenté au cours des dernières années surtout du fait de la « inscrites actifs occupés ». Le « halo » autour du chômage est donc considérable. Il provient désormais principalement de l'exercice d'une activité

par des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. La nouvelle catégorie 6 permet d'isoler une partie de cette population.

242. Les demandeurs d'emploi de catégorie 6

Un nombre croissant de demandeurs d'emploi exercent une activité occasionnelle ou réduite. Depuis juin 1995, ils sont exclus de la catégorie 1 et classés à part dans une nouvelle catégorie 6 si leur durée d'activité est supérieure à 78 heures par mois (soit un mi-temps) ; l'argument est que cette activité les rend non immédiatement disponibles pour un emploi à plein temps.

Des études récentes permettent de mieux comprendre ce phénomène (Bel *et alii*, 1998 ; Beraud, 1998).

- L'effectif de la catégorie 6 a augmenté rapidement puisqu'il a quadruplé entre janvier 1992 (23) et septembre 1999 (521 000). Cette évolution est liée à la croissance du poids des emplois précaires et/ou à temps partiel ; ceux qui occupent de tels emplois maintiennent leur inscription à l'ANPE pour la recherche d'un emploi plus satisfaisant.
- Du fait du caractère conventionnel de la frontière, la mobilité est forte entre les catégories 1 et 6. Le graphique 5 fournit la répartition selon le nombre d'heures travaillées des demandeurs d'emploi activité réduite. Le passage entre les catégories 1 et 6 s'opère au gré des occasions d'activité toujours fluctuantes. Ainsi sur les 507 000 demandeurs inscrits en catégorie 6 en avril 1998, 147 000 étaient passés en catégorie 1 le mois suivant ; symétriquement, sur les 495 000 demandeurs inscrits en catégorie 6 en mai 1998, 144 000 appartenaient à la catégorie 1 le mois précédent. Les flux bruts entre les deux catégories étaient donc proches de 300 000 en un mois.
- Les activités réduites ne sont pas durables ; parmi les demandeurs d'emploi qui déclarent en exercer une, 12 % seulement l'ont fait pendant au moins trois mois consécutifs.

23 Date jusqu'à laquelle il a été possible de reconstruire une série homogène.

La catégorie 6 illustre donc le développement d'une population flottante » entre l'emploi et le chômage ; sensible aux fluctuations saisonnières et conjoncturelles de l'activité économique, elle est à la fois à la recherche d'un emploi stable et disponible pour l'occuper mais, du fait d'une activité occasionnelle ou réduite, elle est exclue des statistiques

25. L'indemnisation du chômage

L'indemnisation du chômage est assurée en France par deux systèmes

Le régime d'assurance chômage est financé par des cotisations des employeurs et des salariés. Le niveau d'indemnisation est fonction du salaire antérieur. La durée d'indemnisation (entre 4 et 60 mois) varie selon deux : la durée d'affiliation au régime et l'âge du chômeur.

Le régime d'assistance chômage (dit « régime de solidarité ») est financé par l'Etat. Le niveau d'indemnisation est forfaitaire sous condition de ressources et sous condition d'une activité salariale antérieure (cinq années minimum pendant les dix années précédant l'entrée au chômage). La durée d'indemnisation est illimitée sous réserve du contrôle de la recherche d'emploi.

L'application de ces règles conduit à exclure de l'indemnisation les chômeurs qui ont une faible durée d'activité salariale antérieure à la perte de l'emploi et l'ensemble des jeunes à la recherche d'un premier emploi (ou des femmes qui rentrent sur le marché du travail après une période d'interruption

Le tableau 3 indique l'évolution du taux de couverture des demandeurs d'emploi par les deux régimes. La réduction des deux taux au cours des dix dernières années est le ré :

- d'une part, depuis 1982, une succession de réformes ont sensiblement durci les conditions d'éligibilité à l'indemnisation ;

; dans certains cas, l'employeur prend un engagement de formation ; les bénéficiaires de ces mesures sont classés dans l'emploi.

24 Il existe aussi des « préretraites progressives » qui correspondent à un travail à temps partiel ; leurs titulaires demeurent donc classés dans l'emploi et figurent dans la rubrique « emploi aidé ».

L'ensemble de ces dispositifs, presque inexistant en 1973, couvraient en 1997 2,9 millions de personnes, soit un effectif presque égal à celui du chômage au sens du BIT (3,2 millions) et plus de 10 % de la « population potentiellement active » (25). Il est certain que ces mesures peuvent avoir un effet positif sur le bien-être des chômeurs et sur le niveau de l'emploi. Cependant, le procès est souvent fait aux pouvoirs publics de développer ces mesures en vue de camoufler statistiquement une partie du chômage. Comme le montre le graphique 6, il existe autour des chômeurs au sens du BIT des catégories d'importance croissante qui se trouvent en situation d'inactivité plus ou moins volontaire ou en situation d'emploi plus ou moins artificiel.

27. Les ménages touchés par le chômage

Jusqu'ici l'analyse n'a porté que sur les personnes directement victimes des pénuries d'emploi. Un rapport récent du Haut conseil de la population et de la famille (Commaille, 1999) présente une synthèse des connaissances disponibles sur les familles touchées un de leurs membres. La mesure statistique permet de mesurer l'ampleur du phénomène.

Entre 1992 et 1998, le pourcentage des ménages comprenant au moins un chômeur est passé de 10 à 15 % (26). L'analyse de cette population (tableau 9) montre qu'elle est principalement composée des ménages réunissant plusieurs personnes âgées de 15 à 64 ans et ne comportant qu'un seul chômeur. Cependant la part de cette catégorie diminue de 79,4 % en 1982 à 71,6 % en 1998 au profit de celle des ménages comprenant une seule personne âgée de 15 à 64 ans. Ces derniers, qui constituent des « ménages sans emploi » (personnes seules ou familles monoparentales) passent de 11,2 à 18,6 %. Ce groupe est le plus fortement menacé par la pauvreté et l'exclusion (27).

25 Telle qu'elle est définie dans le tableau 4, la population potentiellement active réunit l'« emploi hors mesures » (c'est-à-dire l'emploi normal non-aidé) et l'ensemble des bénéficiaires des dispositifs. Il s'agit donc d'une définition restrictive qui n'inclut pas les travailleurs découragés, ni l'équivalent plein temps des travailleurs à temps réduit involontaire (point 23).

26 Ce pourcentage est calculé parmi les ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans -à-dire d'âge actif.

27 Il comprend 513 000 ménages en 1998 sur un total de 2 751 000 ménages touchés par le chômage.

émunéré sont souvent imprécises et il peut être fourni par des personnes classées comme actifs occupés, chômeurs ou inactifs. La publication des résultats Enquête emploi du temps 1998-1999 » devrait permettre de mieux cerner ce

- Enfin en ajoutant les jeunes qui bénéficient de dispositifs publics d'aide à l'insertion, la CGT définit la catégorie des «**sans-emploi** ». L'argument

29 Rappelons qu'à l'époque les catégories 1, 2 et 3 intégraient aussi les chômeurs qui, depuis 1995, sont classés en catégorie 6, 7 et 8 (voir tableau 1).

s'appuie sur l'absence de contrat de travail et le statut précaire de stagiaires » qui est attribué à ces jeunes (30).

On constate un écart important entre le chiffre officiel du chômage (demandeurs d'emploi de catégorie 1 : 2,8 millions en juin 1992) et le nombre total des personnes qui ont été exclues de l'emploi ou qui ne parviennent pas à accéder à l'emploi (4,0 millions). Une analyse rétrospective de ces séries sur la -1992 (CERC, 1996) montre le creusement de l'écart partir de 1982, entre les différents indicateurs.

En 1999, la CGT a entamé la publication d'indicateurs statistiques de l'emploi dont deux constituent des mesures élargies de la sous-utilisation des capacités de travail ou de la pénurie d'empl :

- le « sous-emploi » mesure plutôt les ressources potentielles de main-d'œuvre inutilisées (chômage BIT, chômeurs découragés, temps partiels contraints, préretraites dans le cadre de suppressions d'emplois) ;
- les « exclus économiques du travail salarié » regroupent, outre les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, diverses catégories de bénéficiaires de dispositifs de politique publique de l'emploi ainsi que les titulaires du RMI (31).

Les autres organisations syndicales ont également critiqué les chiffres officiels du chômage et présenté parfois des chiffrages alternatifs mais elles n'ont pas entrepris de publier régulièrement des résultats correspondant à des définitions qui leur soient propres.

30 Les jeunes qui bénéficient d'une formation dans le cadre d'un contrat de travail ne sont pas inclus dans cette rubrique.

31 A titre d'exemple, les chiffres pour 1998 sont les suivants (en milliers) :

- Chômage BIT	3 050
- Sous-emploi	5 542
- Exclus économiques du travail salarié	5 278

chiffres donnés pour une ligne inférieure du tableau excluent les personnes déjà comprises dans une

33 Par ailleurs, le rapporteur évalue l'impact indirect du chômage en mesurant la dégradation du revenu et des conditions d'existence des ménages dont un membre au moins est au chômage.

33. L'évaluation de CERC-Association

CERC-Association est un organisme privé indépendant qui rassemble des militants et des experts intéressés par l'analyse de l'emploi et des revenus (34). Au terme d'un document qui fait le bilan des modes de production et des usages sociaux des chiffres du chômage, CERC-Association a proposé une méthode de mesure statistique des personnes « privées d'emploi » (CERC, 1997).

Le tableau 7 présente une évaluation synthétique dans laquelle on retrouve une partie des rubriques utilisées dans les deux précédents documents et qu'il n'est donc pas utile de commenter à nouveau. Le chiffrage est assez proche de celui de la CGT mais légèrement plus large car il inclut la totalité des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (c voir tableau 1).

*

* *

Il serait sans intérêt de comparer les avantages et les inconvénients respectifs de ces trois approches. Leur intérêt commun est de présenter une mesure des différentes catégories de la population qui sont tou chômage, la pénurie d'emplois ou la précarité de l'emploi. La définition de la frontière du chômage est affaire de convention. Il est essentiel que celles-ci soient explicitées et fassent l'objet d'un débat contradictoire. Il est essentiel aussi de connaître avec précision l'hétérogénéité des situations engendrées par la persistance d'un chômage de masse.

34 L'association a été créée à la suite de la suppression, par une disposition d'une loi de décembre Centre d'étude des revenus et des coûts » (CERC), qui avait pour mission de réaliser des études et de produire des statistiques dans ces domaines.

4. L'utilisation des chiffres du chômage dans les médias

41. Le corpus

L'analyse porte sur les sept quotidiens d'informations générales et de diffusion nationale dont nous indiquons ci-après la nature, le positionnement et le tirage moyen vendu pour l'année 1997.

Trois quotidiens dits « de qualité » :

- Le Figaro (F), 353 000.
- Libération (L), 161 000.
- Le Monde (M), 359 000.

Deux quotidiens à orientation idéologique explicite :

- La Croix (C), 89 000.
- L'Humanité (H), 56 000.

Deux quotidiens dits « populaires » :

- Aujourd'hui en France (A), 468 000 (35).
- France-Soir (FS), 154 000.

Nous étudions les éditions datées du 1^o avril 1999 qui commentent le communiqué du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 31 mars présentant les résultats des statistiques du marché du travail à la fin du mois de février (données provenant de l'ANPE).

42. L'événement

Le fait majeur, qui fait le titre de tous les quotidiens, est l'annonce d'une augmentation de 0,3 % du nombre des demandeurs d'emploi de

35 « Aujourd'hui en France » est le titre de l'édition nationale ; l'ancien titre de ce journal, « Le Parisien libéré », est conservé pour l'édition vendue dans l'agglomération parisienne.

- Tous les journaux fournissent le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 28/2/1999 ainsi que sa variation, en chiffres absolus et en pourcentage, depuis le mois précédent. Cinq d'entre eux (à l'exclusion de FS et H) fournissent le taux de chômage au sens du BIT. Quatre seulement donnent des informations sur le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 + 6 qui, rappelons-le, est le seul significatif pour des comparaisons de longue période. Quatre journaux (à l'exclusion de A, C et FS) soulignent l'inquiétante montée des inscriptions à l'ANPE résultant de licenciements économiques.
- Trois journaux (A, F et M) donnent des informations chiffrées complètes en détaillant l'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie 1 par tranches d'âge, par sexe et selon la durée du chômage (% de chômeurs de longue durée). Ce n'est pas surprenant pour deux d'entre eux (F et M) mais c'est une bonne surprise pour A, quotidien populaire le plus vendu.

l'augmentation des passages par le chômage).

- Les prévisions des experts français ou européens sur l'évolution de l'emploi en 1999, plutôt optimistes, sont citées par A et F.

leur accorder un intérêt particulier. Il est évident que pour d'autres mois la comparaison des différents journaux aurait pu donner des résultats différents.

BIBLIOGRAPHIE

ANPE, DARES, INSEE, UNEDIC (1988), *Rapport final sur les effets statistiques du transfert d'inscription des demandeurs d'emploi aux ASSEDIC*, octobre.

Bachman P. (1999), « Construire un observatoire économique de l'emploi », *Analyses et documents économiques* 80, juin.

Barbier J.-Cl. (1993), « Chômage : éclatement des représentations et indicateurs de mesure », *Droit Social*, juillet-août.

Barbier J.-Cl., M.-G. Michal-Salais, M. Maksud (1991), « La mesure du chômage – Repères pour un débat complexe », *Revue Française des Affaires Sociales*, juillet-septembre.

Bel Ph., Béraud M., Canceill G., Lemerle S. (1998), « Les demandeurs d'emploi en activité occasionnelle ou réduite », *Premières informations et premières synthèses*, ANPE-DARES, n° 45-1.

Béraud M. (1998), *Les demandeurs d'emploi qui exercent des activités professionnelles réduites*, Cahiers de l'Observatoire de l'ANPE, décembre.

Besson J.-L., M. Comte, P. Rousset (1981) *Compter les chômeurs*, Presses Universitaires de Lyon.

Bordes M.-M., Gonzalez-Demichel Ch. (1998), *Marché du Travail – Séries longues*, INSEE Résultats, n° 610-611, juin.

Cases Ch., Lagarde Ph. (1996), « Activité et pauvreté. Une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans », *INSEE Première*, n° 450, mai.

CERC (1997), *Chiffrer le chômage – Des enjeux de société*, Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts-Association., Dossier n° 1.

Cézard M. (1983), « Les raisons du tassement du chômage à travers l'enquête emploi », *Economie et Statistique*, n° 160.

Cézard M. (1986), « Le chômage et son halo », *Economie et Statistique*, n° 193-194.

Cézard M., M. Méron, N. Roth, C. Torelli (1991), « Le halo autour du chômage », *Economie et Statistique*, n° 249.

Commaille J. (Rapport du groupe présidé par) (1999), *Famille et chômage*, Haut conseil de la population et de la famille.

Cornilleau G. (1991), « Y a-t-il une bonne mesure du chômage », *Lettre de l'OFCE*, n° 90, septembre.

Daniel Ch., Tuchsirer (1999), *L'Etat face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Ed. Flammarion.

DARES (1996), *40 ans de politique de l'emploi*, La documentation française.

Deluchat A., Guichard A. (1987), « Pour une évaluation plus correcte des chiffres du chômage », *Le Peuple*, n° 1245, 9 juillet.

Dubois P., Lucas M. (1991), *Rapport sur les statistiques mensuelles du chômage*, Inspection générale des affaires sociales Inspection générale de

Guaino H. (1998), *Chômage : le cas français*, Rapport au Premier ministre, La documentation française.

Guillemot Danièle (1996), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Economie et Statistique*, n° 300.

INSEE (1999), *Enquête sur l'emploi de janvier 1999. Résultats détaillés*, INSEE Résultats, n° 662-663, juillet.

L'Horty Y. (1997), « Les flux entre emploi, chômage et inactivité : leurs effets sur la variation du chômage », *Economie et statistique*, n° 306.

Malinvaud E. (1996), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, Rapport au Premier Ministre, La documentation française.

Marchand O., Cl. Thélot (1983) «Le nombre des chômeurs », *Economie et Statistique*, n° 160.

Marchand O. (1991) « Statistiques du chômage : les écarts se creusent depuis cinq ans », *Economie et Statistique*, n° 249.

Thélot Cl. (1986), «Le sous-emploi a doublé en quatre ans », *Economie et Statistique*, n° 193.194.

Salais R., N. Baverez, B. Reynaud (1986), *L'invention du chômage*, PUF.

Topalov Ch. (1994), *Naissance du chômeur 1880-1914*, Ed. Albin Michel.

Tableau 1. Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

		Sans activité réduite > 78 heures/mois	Activité réduite > 78 heures/mois
Personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi :		1	6
	A durée indéterminée, à temps partiel	2	7
	A durée déterminée	3	8
Personne sans emploi, non-immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi		4	
Personne pourvue d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi		5	

Tableau 2

En milliers

Sous-emploi BIT (1)				
	Avril 1982	Janvier 1990	Mars 1994	Mars 1998
Personnes travaillant à temps partiel recherchant un temps complet ou un temps partiel supplémentaire				
Ensemble	155	324	525	637
Hommes	30	70	139	181
Femmes	125	255	386	456
Personnes travaillant à temps partiel ne recherchant pas un autre emploi mais souhaitant travailler davantage				
Ensemble	-	472	687	858
Hommes	-	72	127	183
Femmes	-	400	560	675
Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel (%)				
Ensemble	-	30,0	37,4	38,5
Hommes	-	33,1	47,5	51,5
Femmes	-	29,5	35,3	35,6
Personnes travaillant à temps complet et ayant involontairement travaillé moins que d'habitude				
Ensemble	141	208	249	126
Hommes	104	155	185	93
Femmes	36	53	64	33

- (1) Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en situation de sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un tel travail ». La notion de sous-emploi construite à partir de l'enquête Emploi regroupe les trois catégories ci-dessus.

Source : Enquêtes Emploi, INSEE.

**Tableau 3 – Taux de couverture du Régime d'Assurance Chômage (RAC)
et du Régime de Solidarité (Solidarité) (données brutes)**

Tableau 5

(en milliers)

Chiffres du chômage Evaluation de la CGT – juin 1992	
• DEFM 1	2 753
• DEFM 2	230
• DEFM 3	75
• Dispensés de recherche d'emploi	293
• Sous total : inscrits à l'ANPE	3 351
• Dispositifs pour les chômeurs	197
• Divers	24
• Total des chômeurs	3 572
• Préretraites	164
• Total des privés d'emploi	3 736
• Mesures pour les jeunes	274
• Total des sans-emploi	4 011

Source : Le Peuple, n° 1356, 10 septembre 1992, p. 45.

Tableau 6

Nombre de personnes touchées par les difficultés de l'emploi France - 1996 (en milliers)		
1. Chômeurs (au sens du BIT)		3 082
2. Chômage « déguisé »		820
dont - demandeurs d'emploi en formation	353	
- cessations anticipées d'activité	467	
3. Absence de recherche d'emploi		563
dont - chômeurs « découragés »	242	
- non en mesure de chercher un emploi	321	
4. Temps réduit subi		1 572
dont - temps partiel involontaire	1 359	
- temps complet involontairement réduit	213	
5. Autres formes de précarité subie (intérim, CDD...)		663
Total des personnes		6 700

Source : Guaino (1998).

Tableau 7

Evolution des personnes « privées d'emploi »				
	1981	1985	1991	1995
Ensemble des personnes « privées d'emploi » dont :	2 458 479	3 842 103	4 281 592	5 000 811
Chômeurs inscrits (DEFM) et DRE	2 014 392	2 797 793	3 465 821	4 093 411
Chômeurs en formation et conversion	99 369	213 086	326 715	330 000
Personnes en TUC, CES ou assimilés	-	198 523	244 557	400 000
Préretraités	344 718	632 701	244 499	177 400

Sources : CERC, 1997.

Tableau 8 – Informations statistiques sur le chômage dans la presse

	A	C	F	F-S	H	L	M
DEFM - 1 - Nombre 2/96	X					X	
2/97						X	
2/98						X	
2/99	X	X	X	X	X	X	X
- Variation 1/99 – 2/99 - Nombre	X	X	X	X	X	X	X
- %	X	X	X	X	X	X	X
2/98 – 2/99 - Nombre		X	X			X	
- %	X	X	X			X	X
DEFM - 1 + 6 - Nombre 2/96						X	
2/97						X	
2/98						X	
2/99				X		X	X
- Variation 1/99 - 2/99 - Nombre		X	X				
- %		X	X			X	
2/98 - 2/99 - Nombre							
- %		X	X			X	X
Chômage BIT – Nombre - 2/99			X				
- Taux 2/98		X					
1/99	X	X	X				X
2/99	X	X	X			X	X
Jeunes (<25) - Nombre - 2/96	X						
- 2/99	X						
- Variation - 1/99 – 2/99 (%)	X		X				X
Plus de 50 ans – Variation - 1/99 – 2/99 (%)			X				X
Femmes (25-49) – Variation - 1/99 – 2/99 (%)	X		X				X
Chômeurs de longue durée - Nombre 2/96	X						
2/99	X		X				X
- Variation 1/99 - 2/99 (%)	X		X				X
2/98 - 2/99 (%)			X				X
- Variation 1/99 - 2/99 - Nombre							X
Offres d'emploi déposées – Variation 12/98 - 1/99 (%)			X				
1/99 - 2/99 (%)			X		X		X
Inscriptions à l'ANPE – Variation 1/99 – 2/99 (%)			X				
Dont inscription après licenciement éco. - Variation 1/99 - 2/99 (%)			X		X	X	X
Radiations de l'ANPE – Variation 2/98 - 2/99 (%)							X

Légende – DEFM : demandes d'emploi en fin de mois (de catégorie 1 et 6 voir tableau 1).

- A : Aujourd'hui en France, C : La Croix, F : Le Figaro, F-S : France-Soir, L : Libération, M : Le Monde.

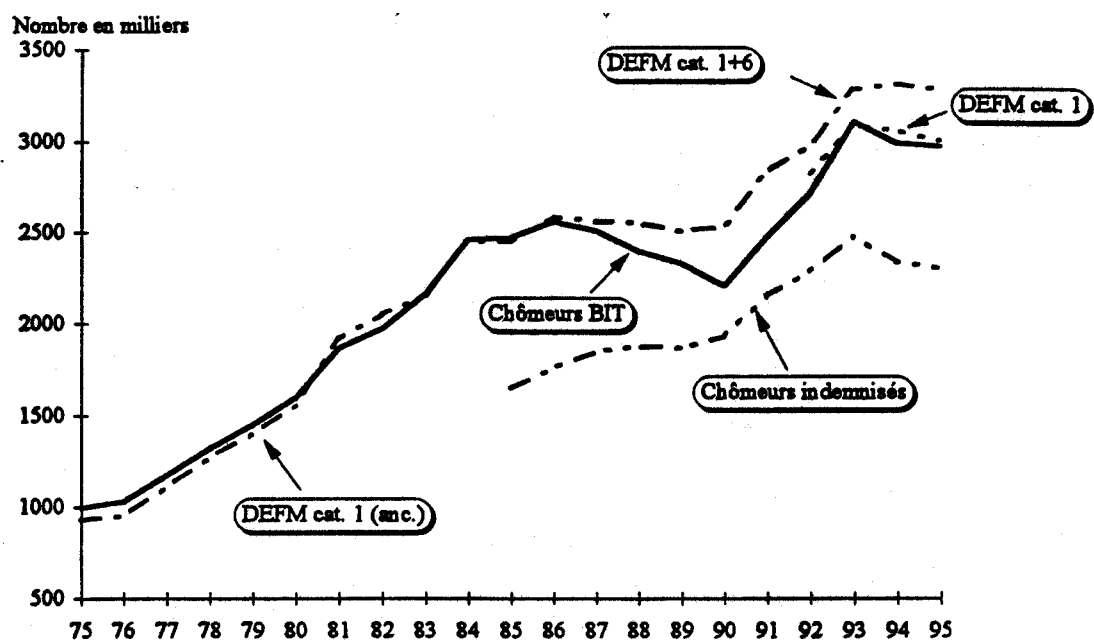
Tableau 9 – Ménages touchés par le chômage
(en % du nombre de ménages comprenant au moins un individu
âgé de 15 à 64 ans)

	1982	1998
Un seul chômeur dans un ménage comprenant une seule personne âgée de 15 à 64 ans	11,2	18,6
Un seul chômeur dans un ménage comprenant plusieurs personnes âgées de 15 à 64 ans	79,4	71,6
Deux chômeurs	8,6	8,8
Trois chômeurs et plus	0,1	1,0
	100	100

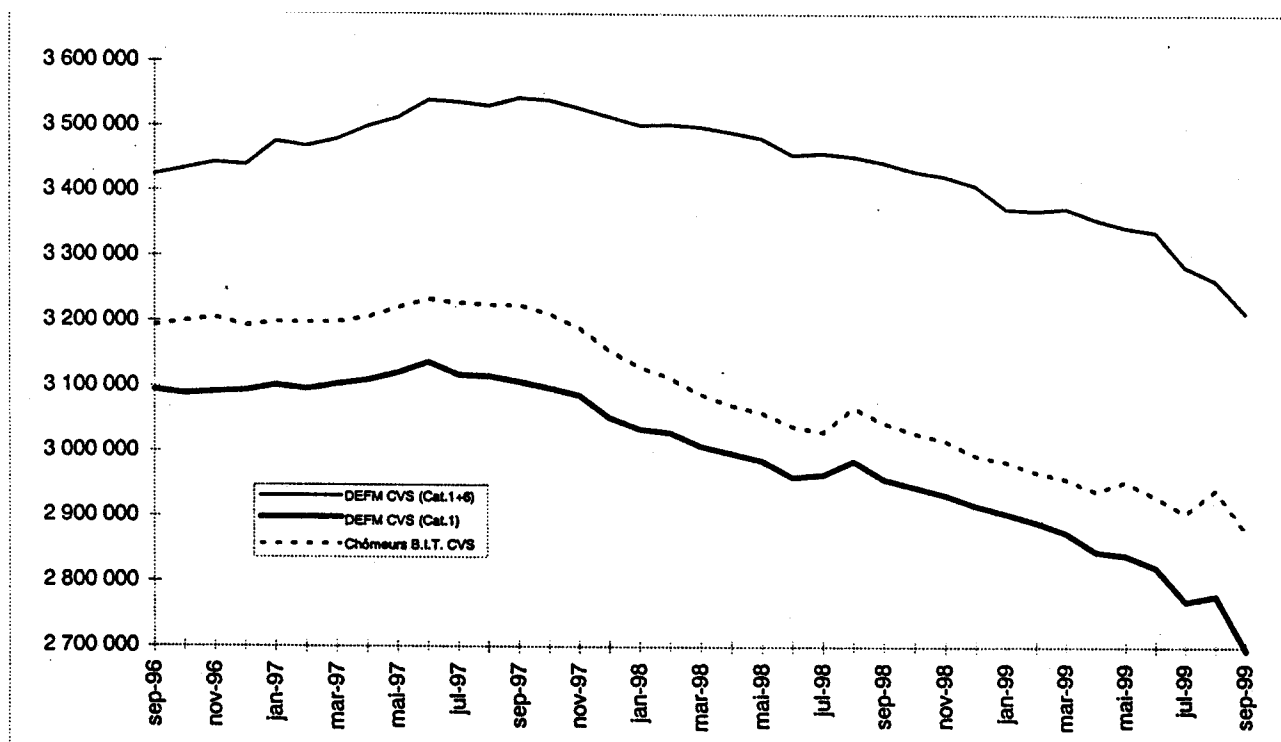
Source : Commaille, 1999 d'après les Enquêtes sur

**Graphique 1 – Population active au sens du RP et du BIT
dans l'enquête *Emploi* en mars 1995 :
les marges de l'activité**

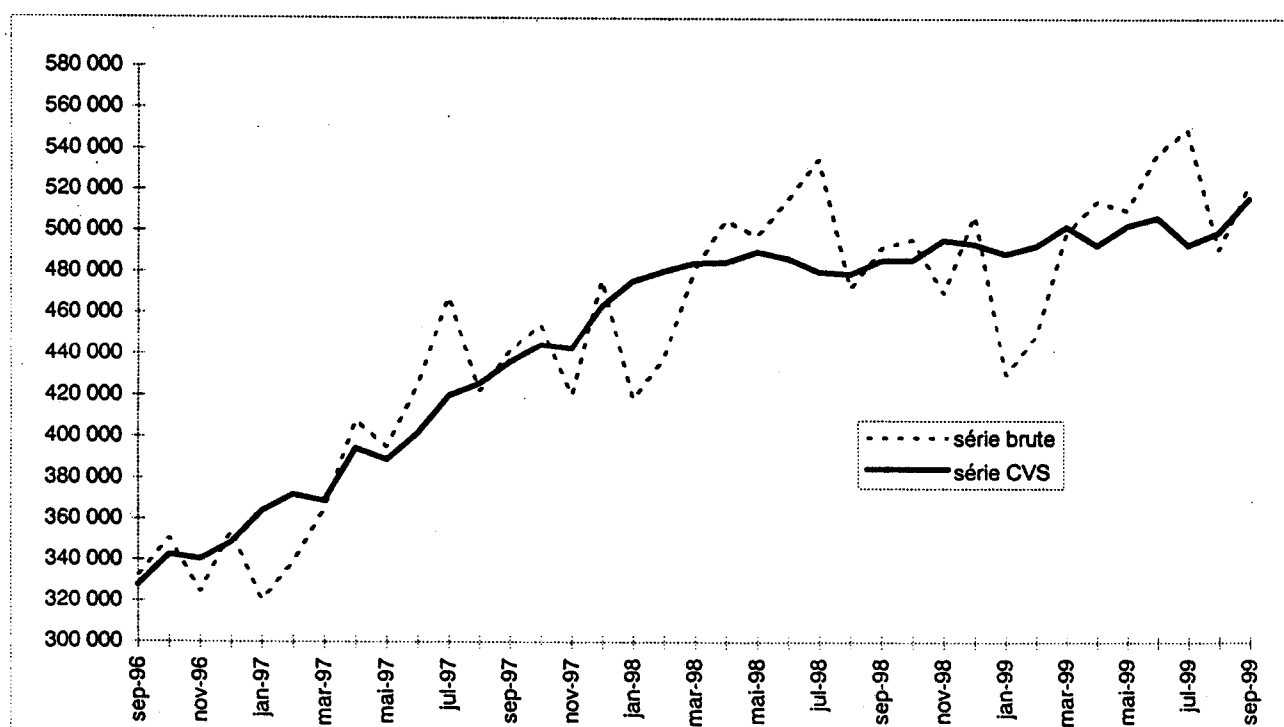
Graphique 2
Comparaison des indicateurs statistiques du chômage en France
(Chômeurs au sens du BIT, DEFM et chômeurs indemnisés au 31 décembre)



Graphique 3
Demandes d'emploi en fin de mois (cat. 1 et 1+6) et chômeurs au sens du BIT (CVS)



Graphique 4
Demandeurs d'emploi en fin de mois en activité réduite de plus de 78 heures
(catégorie 6)



Graphique 5
La répartition des demandeurs d'emploi selon le nombre d'heures travaillées
en mai 1998

Graphique 6 -

Source : DARES.

Graphique 7
Chômeurs BIT et inscrits à l'ANPE (mars 1996 - mars 1998)
(en milliers)

Chômeurs BIT 1996 : 3 098 1998 : 3 050	Chômeurs non inscrits 1996 : 309 1998 : 281	Inscrits à l'ANPE 1996 : 4 156 1998 : 4 402
	Chômeurs inscrits 1996 : 2 789 1998 : 2 769	
	Inscrits actifs occupés 1996 : 793 1998 : 1 003	
	Inscrits ne cherchant pas 1996 : 439 1998 : 464	
	Inscrits non disponibles 1996 : 136 1998 : 166	

Source : INSEE, Enquête sur l'emploi.